

Facture N°		Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque FV16BOA			
Période mensuelle de facturation		n°	
du		au	
Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur EDF	EDF OA
Détail adresse		Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune		Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tél		mail	oa-solaire@edf.fr
N° TVA Intracommunautaire	FR _____		
RCS (ou RM) / NAF	/		TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
Forme juridique et capital			
Adresse du site de production (si nécessaire)		Modalités de paiement : par virement bancaire	
Détail adresse			
Code postal Commune			
Détermination de la production facturée			
Ancien Compteur de production :		Nouveau Compteur de production :	
	Valeur des index		Valeur des index
Valeur du nouvel index (P1) :		Nouvel index production Chgt Compteur (P3) :	
Valeur de l'ancien index (P2) :		Ancien index production Chgt Compteur (P4) :	
Production (différence des index) (P1 - P2) :	A	Production (différence des index) (P3 - P4) :	B
Ancien Compteur de non-consommation :		Nouveau Compteur de non-consommation :	
	Valeur des index		Valeur des index
Nouvel index non consommé (A1) :		Nouvel index non consommation Chgt Compteur (A3) :	
Ancien index non consommé (A2) :		Ancien index non consommation Chgt Compteur (A4) :	
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :	C	Non-Consommation (différence des index) (A3 - A4) :	D
		Production nette (Production brute - Non-Consommation) :	(A + B - C - D)
		Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 2 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :	
Montant de la facture			
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire , dans la limite du plafond annuel (Q1)		au tarif T1 de :	c€/kWh Soit un montant en € de (Q1xT1)÷100 :
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (Q3)		au tarif T3 de :	c€/kWh Soit un montant en € de 0,00 €
Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire , dans la limite du plafond annuel (Q2)		au tarif T2 de :	c€/kWh Soit un montant en € de (Q2xT2)÷100 :
« TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts »			
Montant total en €			
Conditions de règlement : Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.		Signature :	